



MAIRIE D'AIGNE
8-10 Place de la Fontaine
34210 AIGNE

Tel: 04.68.91.22.47
Fax: 04.68.91.80.65
mairie-aigne34@orange.fr

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 16 avril 2026

Ouverture de la séance : 18 heures 45

PRÉSENTS : VIDAL Dominique, MAS Claude, DECOR Mary, GLEIZES Julien, MAS FRAISSE Maryline, BOSMA Conny, ROUIBI Abdelaziz, FOUGA Mylène, GLEYE Antoine, MAS Claire.

EXCUSES/ABSENTS : CARRERE Nathan

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du PV réunion du 01/04/2026.
- 2/ Vote des taux 2026 impôts directs.
- 3/ Rappel des résultats CFU 2025 – Délibération affectation des résultats.
- 4/ Délibération sur le vote du budget 2026.
- 5// Informations diverses.

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Monsieur MAS Claude ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1/- Approbation du procès-verbal réunion du 1^{er} avril 2026.

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026.
Approuvé par les membres du conseil municipal présents lors de la séance.

2/- Vote des taux 2026 impôts directs

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,87 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,74 %
- taxe d'habitation : 13,67%

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,87 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,74 %
- taxe d'habitation : 13,67%

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

3/- Rappel des résultats CFU 2025 – Délibération affectation des résultats

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame Le Maire, Après avoir pris connaissance du compte financier unique de l'exercice 2025, budget principal M57, approuvé le 02/03/2026, dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement M57

- Résultat de l'exercice 2025 113 280,17€
- Report 2024 189 497,06€
- **Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025 302 777,23€**

Section d'investissement M57

- solde d'exécution 2025 43 764,84€
- excédent de financement 2024 33 244,62€
- **solde exécution reporté 77 009,46€**

Décide d'affecter les résultats comme suit :

EXPLOITATION : compte 002 recettes : 180 762,69euros

INVESTISSEMENT : compte 1068 recettes : 122 014,54euros

INVESTISSEMENT : compte 001 recettes : 77 009,46 euros

4/- Délibération sur le vote du budget 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le budget principal, pour l'exercice 2026, est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de

Budget principal	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	231 540,00€	231 540,00
FONCTIONNEMENT	527 145,69€	527 145,69€

5/- Questions diverses

5-1/ Adhésion à la Fourrière de Béziers – Madame le Maire rappelle les obligations de la commune concernant la divagation des animaux sur la commune et la difficulté de mettre en application la réglementation.

Elle expose que la commune est en contrat avec la fourrière de Béziers depuis quelques années pour répondre à cette réglementation, la difficulté restant la distance entre Aigne et Béziers pour une intervention efficace.

Renouvellement du contrat (montant 665.78€ HT)

5-2/ Référent culture désigné pour représenter la commune auprès de la communauté de communes du Minervois au Caroux : Abdelaziz ROUBI.

5-3/ Référent désigné pour représenter la commune auprès de TRIFYL : Abdelaziz ROUBI.

5-4/ Madame le Maire expose que les agents techniques communaux ont constaté que le mur d'enceinte du cimetière coté village était endommagé fortement.

Un devis a été demandé à une entreprise pour les travaux de réfection et une 2^{ème} entreprise doit être consultée, avant une prise de décision sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé,

Madame Le Maire lève la séance à 22h00

Le 16 avril 2026

Le Maire


Dominique VIDAL

Le secrétaire de séance


Claude MAS

